

SERVICES DU DÉPARTEMENT

PÔLE AMÉNAGEMENT

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT
ROUTIER

Dossier suivi par : F. RUTY/CA
Tél : 04 90 16 16 61

Avignon, le **18 MAI 2018**

Monsieur Pierre DARTOUT
Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte
d'Azur
Place Félix Baret
CS 80001
13282 MARSEILLE CEDEX 06

Objet : Véloroute entre Caderousse et
Sorgues

Monsieur le Préfet de Région,

Par la présente, je souhaite vous présenter un recours gracieux relatif à l'arrêté n° AE-F09318P0037 du 20/03/2018 portant décision d'examen au cas par cas, demande déposée par le Conseil départemental de Vaucluse, reçue le 1/02/2018 et considérée complète le 1/02/2018.

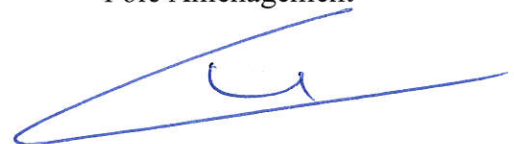
En effet, la nature du projet reposant sur la création d'une voie verte, dont l'assiette est intégralement située sur des voies existantes (accotement, voies d'exploitation ou chaussées) ne justifie pas la production d'une étude d'impact.

Vous trouverez, en annexes à la présente, les éléments plus précis justifiant ma position.

Mes services se tiennent à votre disposition pour la fourniture éventuelle de tout élément vous permettant d'analyser ce dossier dans les meilleures conditions.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet de Région, à l'assurance de ma très haute considération.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
Pôle Aménagement



Christophe LAURIOL